

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E  
-----

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DU 22 SEPTEMBRE 1978  
DECRET N° 78/631 /MTJ.SGFPT.DFP/21021/15  
portant intégration et nomination de Monsieur  
BATO LA Jonas dans les cadres de la catégorie  
A, hiérarchie I des Services Administratifs  
et Financiers -SAF- (Administration Générale)

-----ooOoo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

-----oOo-----

(/ I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des  
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers  
(SAF);  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-  
se d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nomi-  
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-  
tions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 entre la Républi-  
que Populaire du Congo et l'URSS;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-  
tre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice  
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 0980/DAAF/SAP du 17.7.1978 du Directeur des  
Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de  
candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 62-426 du 19.12.1962 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur BATOLA Jonas, né le 11.4.1951 à Baconge (Brazzaville), titulaire du Diplôme d'Economiste-Organisateur de la Production Agricole obtenu à l'Académie Agricole de Biélorussie : Ordre de la Révolution d'Octobre et de l'Ordre Laborieux du Drapeau Rouge de Gorki (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 22 SEPTEMBRE 1972

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUISSO FOUATI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

AMPHIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
IER	1
SGER	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCH/BC	2

Henri L O P E S.-